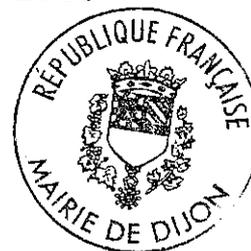


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités et compte administratif 2009 - Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le présent rapport dresse un bilan, chiffres à l'appui, des actions et événements de l'année 2009.

L'année 2009 aura été marquée, pour le Grand Dijon, par la volonté de mener une politique offensive en matière d'investissement dans les projets structurants du territoire. Ce sont en effet près de 90 M€ qui ont été engagés pour permettre à Dijon, capitale régionale à vocation européenne, d'accroître son rayonnement et son attractivité.

A commencer par le projet du tramway, qui va profondément changer le visage de l'agglomération et faire rentrer celle-ci dans le club des villes modernes et écologiques.

En attendant de franchir cette nouvelle étape, le Grand Dijon poursuit son engagement et l'ensemble des mesures visant à améliorer l'offre de logement et la qualité de l'habitat (notamment dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat), accompagner le développement économique (nouveaux hectares de foncier, nouveaux quartiers d'affaires etc.) et optimiser les déplacements (Liaison à Grande Vitesse Rhin-Rhône, nouvelle gare de Dijon Ville, Liaison Nord (Lino), aéroport, etc.).

Préserver l'environnement (nouvelles collectes des encombrants et des déchets verts, qualité du traitement de l'eau), soutenir le développement du sport et de l'enseignement supérieur et enfin défendre un cadre de vie agréable pour les habitants (piscine olympique, Grand Stade, Zénith etc.) sont également des actions prioritaires.

Enfin, parce que l'avenir et les enjeux de l'agglomération dépassent ses propres frontières, l'intégrer à un ensemble plus vaste, le Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCoT) regroupant 116 communes, permet de réfléchir globalement à une mise en cohérence des politiques publiques. Le 12 novembre 2009, ce projet de SCoT a été voté à l'unanimité.

C'est bien un véritable projet de territoire qu'il convient de construire et ainsi préserver cette attractivité économique, sociale, environnementale et culturelle qui place aujourd'hui Dijon au rang des métropoles sur lesquelles il faudra compter demain.

Les temps forts suivants de l'année 2009 peuvent être signalés.

- 1er janvier : lancement de l'opération « objets encombrants, ne vous encombrez plus la vie » ;
- 29 mai : inauguration de la tribune couverte nord du grand stade ;
- 5 juin : à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, lancement de l'édition d'une carafe « eau de Dijon, la Dijonnaise » ;
- 18 juin : inauguration de la nouvelle gare de Dijon ville par M. Guillaume Pepy, président de la SNCF ;
- 25 juin : adoption du deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH)
- 15 septembre : présentation du Citadis, vedette du constructeur Alstom, retenu à l'issue de l'appel d'offres lancé par le groupement de commandes constitué entre la Communauté du Grand Dijon et la Ville de Brest pour l'acquisition des véhicules du tramway ;
- 7 octobre : accueil, par le Zénith, de son millionième spectateur ;
- 15 octobre : signature, entre la Ville et l'Université de Bourgogne de la convention UniverCités 2009 - 2011 ;
- 17 décembre : signature, par le préfet de la région de Bourgogne et de la Côte d'Or, de la déclaration d'utilité publique du tramway du Grand Dijon.

Le rapport d'activités 2009 du Grand Dijon, dont un exemplaire a été remis à chacun d'entre vous, comporte une présentation de ses activités regroupées, outre la direction générale, en cinq pôles :

- éco-urbanisme et aménagement urbain,
- déplacements,
- environnement,
- politique de la ville et habitat,
- ressources.

En ce qui concerne le compte administratif 2009, tous budgets confondus et hors doubles comptes entre budgets, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 268 030 289,12 €, les recettes réelles de l'exercice à 286 004 211,04 €, soit un solde excédentaire sur l'exercice de 17 973 921,92 €.

Les principales recettes sont la taxe professionnelle (84,6 M€), les dotations de fonctionnement de l'Etat (36,5 M€), le versement « transport » (46,6 M€), et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (17,8 M€).

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, 65,2 M€, soit 40 % du budget, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, correspondant au montant de la taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage à la taxe professionnelle unique, et la dotation de solidarité communautaire, correspondant à un système de répartition et de péréquation entre les communes membres.

Les autres principaux postes de dépenses concernent le secteur des transports publics urbains (40,4 M€ soit 25 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (20,7 M€ soit 13 % du budget de fonctionnement).

Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels, subventions d'équipement versées, etc.) se sont élevées à 80,2 M€.

Les principaux domaines et opérations d'investissement ont été les suivants :

- patrimoine : 14,2 M€ pour l'acquisition du bâtiment Heudelet, siège du Grand Dijon, jusqu'alors propriété de la SEMAAD ;
- collecte et traitement des déchets : 3,3 M€ pour l'aménagement et le gros entretien du centre de tri, de l'usine d'incinération, du centre de traitement des déchets d'activités de soins et d'un groupe turbo-alternateur ;
- développement économique : 11,1 M€ pour le soutien financier à la réalisation de la branche est de la LGV Rhin-Rhône (6,7 M€) et le soutien des zones d'activités communautaires, de la recherche et des transferts de technologies ;
- voirie : 6,7 M€ pour la participation au financement de la LINO (2,4 M€), le fonds de concours et les travaux pour la rénovation des routes (2,3 M€), le fonds de concours pour le pont de la Noue (832 000 €) et la création de pistes cyclables (713 000 €) ;
- transports publics urbains : 6,9 M€ ;
- réalisation du tramway : 15,7 M€ pour les études, la libération d'emprises foncières et les premières avances sur la commande des rames et pour l'amélioration du système billettique et d'information des voyageurs ;
- équipements sportifs et culturels : 17 M€ pour la poursuite du chantier de construction d'une piscine olympique, 13,9 M€ pour le pôle d'art contemporain (682 000 €), le Musée des Beaux-Arts (233 000 €), l'extension du stade Gaston Gérard (1,7 M€) et le fonds de concours aux communes (401 000 €), notamment pour le complexe de tennis de Longvic ;
- habitat et politique de la Ville : 7,8 M€ pour la participation aux déficits d'opération, la construction de logements sociaux et la mise en oeuvre de la convention ANRU.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2009 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.2010